



AVIS PUBLIC

Propriété sise sur la route Monseigneur-Bourget (partie du lot 5 820 572 - actuellement vacant) - lots projetés 6 293 974 à 6 293 978 (ledit lot est situé à droite (côté est) des numéros civiques 926 à 930) secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Desjardins qui se tiendra le **mercredi 29 mai 2019, à 18 h 30**, au bureau d'arrondissement de Desjardins situé au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis (secteur Lévis), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme :
 - la distance minimale d'éloignement de la ligne périphérique du terrain située du côté droit (sud-est), correspondant à la marge de recul arrière minimale prescrite pour la zone pour les deux bâtiments principaux situés sur les lots projetés 6 293 976 et 6 293 977, à 6,60 mètres au lieu de 10 mètres, tel que prescrit par les articles 18 (pour la zone H2663) et 136 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;
 - la façade des quatre bâtiments principaux (lots projetés 6 293 974 à 6 293 977) sans intégrer de porte d'entrée piétonnière, au lieu que la façade d'un bâtiment principal intègre une porte d'entrée piétonnière, tel que prescrit par l'article 240 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;
 - la distance minimale de deux jardins d'eau de la ligne latérale droite de terrain (côté sud-est) à zéro centimètre au lieu de 60 centimètres, tel que prescrit par l'article 187, paragraphe 1° du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement,et ce, dans le cadre du projet de construction d'un ensemble immobilier comportant au total quatre bâtiments principaux.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, le 14 mai 2019

Hélène Jomphe, chef de service